

Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 1

Approbation du procès-verbal de la réunion du Gouvernement francophone bruxellois du 10 novembre 2022

(COCOF-BT-0.25246)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 2

Communication au Parlement francophone bruxellois des décisions du Gouvernement francophone bruxellois du 10 novembre 2022

(COCOF-BT-0.25245)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 3

Projet d'arrêté 2022/2264 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 16.190,00 euros en faveur de l'asbl GARANCE pour le projet "Femmes 55+, actrices de leur sécurité - phase III "
(COCOF-BT-69.25239)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2264 relatif à l'octroi d'une subvention de 16.190,00 euros pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 en faveur de l'asbl GARANCE pour le projet "Femmes 55+, actrices de leur sécurité - phase III".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 004 00 09.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022 tel qu'ajusté.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Politique des familles de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 4

Projet d'arrêté 2022/2263 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 40.000,00 euros en faveur de l'asbl GARANCE pour son projet "Enfants CAPables destiné à prévenir les violences envers les enfants dans les écoles primaires bruxelloises (COCOF-BT-69.25238)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2263 relatif à l'octroi d'une subvention de 40.000,00 euros pour la période du 01 septembre 2022 au 31 août 2023 en faveur de l'asbl GARANCE pour son projet "Enfants CAPables destiné à prévenir les violences envers les enfants dans les écoles primaires bruxelloises.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 004 00 09.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022 tel qu'ajusté.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Politique des familles de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 5

Projet d'arrêté 2022/2262 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 29.250,00 euros en faveur de l'asbl Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines (GAMS Belgique) pour son projet de prévention des mutilations génitales féminines.

(COCOF-BT-69.25237)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2262 relatif à l'octroi d'une subvention de 29.250,00 euros pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 en faveur de l'asbl Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines (GAMS Belgique) pour son projet de prévention des mutilations génitales féminines.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 004 00 09.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022 tel qu'ajusté.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Politique des familles de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 6

Projet d'arrêté 2022/2053 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 57.500,00 euros en faveur de la SRL L'Agence pour le Non Marchand pour le projet "J'aime mon métier" (COCOF-BT-14.25234)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2053 relatif à l'octroi d'une subvention de 57.500,00 euros pour la période du 01 septembre 2022 au 30 juin 2023 en faveur de la SRL L'Agence pour le Non Marchand pour le projet "J'aime mon métier".

Le montant de 20.000 euros est inscrit à l'allocation de base 30 001 00 02.3300 du budget 2022.

Le montant de 37.500 euros est inscrit à l'allocation de base 30 002 00 31.3300 du budget 2022.

Il charge la Membre du Collège compétente pour le Budget de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 7

Projet d'arrêté 2022/2211 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 15.000,00 euros en faveur de l'asbl DUEL PRODUCTIONS - HUGUES NAVEZ ASBL pour couvrir des frais liés à l'organisation du « Brussels International Guitar Festival & Competitions » en 2022 (COCOF-RV-64.25193)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2211 relatif à l'octroi d'une subvention de 15.000,00 euros pour la période du 1er juin 2022 au 31 décembre 2022 en faveur de l'asbl DUEL PRODUCTIONS - HUGUES NAVEZ ASBL pour couvrir des frais liés à l'organisation du « Brussels International Guitar Festival & Competitions » en 2022.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 02 02.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022 tel qu'ajusté.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 8

Projet d'arrêté 2022/2199 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 229.600,00 euros en faveur DES ASBL D'ECOLES DE DEVOIRS POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS DE SOUTIEN SCOLAIRE DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 (COCOF-RV-64.25194)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2199 relatif à l'octroi d'une subvention de 229.600,00 euros pour la période du 01 septembre 2022 au 31 août 2023 en faveur DES ASBL D'ECOLES DE DEVOIRS POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS DE SOUTIEN SCOLAIRE DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 006 01 03.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022 tel qu'ajusté.

Il charge le Membre du Collège de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 9

Projet d'arrêté 2022/1823 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 12.000,00 euros en faveur de l'asbl Hémisphères-Droits pour couvrir des frais liés à son fonctionnement et à la promotion d'artistes au café-théâtre "Le petit chapeau rond rouge" en 2022 (COCOF-RV-64.25195)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/1823 relatif à l'octroi d'une subvention de 12.000,00 euros pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 en faveur de l'asbl Hémisphères-Droits pour couvrir des frais liés à son fonctionnement et à la promotion d'artistes au café-théâtre "Le petit chapeau rond rouge" en 2022.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 02 06.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022 tel qu'ajusté.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 10

Projet d'arrêté 2022/2371 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 20.000,00 euros en faveur de l'asbl L'Os à Moelle pour couvrir des frais liés à au fonctionnement du café-théâtre et à la promotion d'artistes en 2022

(COCOF-RV-64.25196)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2371 relatif à l'octroi d'une subvention de 20.000,00 euros pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 en faveur de l'asbl L'Os à Moelle pour couvrir des frais liés à au fonctionnement du café-théâtre et à la promotion d'artistes en 2022.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 02 06.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022 tel qu'ajusté.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 11

Projet d'arrêté 2022/2255 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 80.000,00 euros en faveur de l'asbl TREMPLINS ASBL pour l'organisation en 2023 de la 37ème édition du Festival "Bruxelles Babel"

(COCOF-RV-64.25203)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2255 relatif à l'octroi d'une subvention de 80.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 en faveur de l'asbl TREMPLINS ASBL pour l'organisation en 2023 de la 37ème édition du Festival "Bruxelles Babel".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 002 01 03.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022 tel qu'ajusté.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture et la Jeunesse de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 12

Projet d'arrêté 2022/2413 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 25.000,00 euros en faveur de l'asbl LE PETIT VELO JAUNE pour son projet "Renforcement de l'accompagnement solidaire de familles à Bruxelles et accompagnement des bénévoles".

(COCOF-AM-49.25244)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2413 relatif à l'octroi d'une subvention de 25.000,00 euros pour la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 en faveur de l'asbl pour son projet d'accompagnement Solidaire de Familles à Bruxelles: Financer le renforcement de notre structure et l'accompagnement des bénévoles.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 00 03.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022 tel qu'ajusté.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 13

Projet d'arrêté 2022/2411 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 20.000,00 euros en faveur de l'asbl Espace P pour son projet "Adaptation et maintien des activités en tant que service social auprès des travailleur.se.s du sexe (TDS) en Région Bruxelloise".
(COCOF-AM-49.25243)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2411 relatif à l'octroi d'une subvention de 20.000,00 euros pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 en faveur de l'asbl Espace P asbl pour son adaptation et maintien des activités en tant que service social auprès des travailleur.se.s du sexe (TDS) en Région Bruxelloise.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 00 03.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022 tel qu'ajusté.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 14

**Projet d'arrêté 2022/2394 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 50.000,00 euros en faveur de l'asbl Solidarité Bruxelloise Action Réaction pour son projet "la cuisine solidaire".
(COCOF-AM-49.25242)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2394 relatif à l'octroi d'une subvention de 50.000,00 euros pour la période du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023 en faveur de l'asbl Solidarité Bruxelloise Action Réaction pour son projet "la cuisine solidaire".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 00 03.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022 tel qu'ajusté.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 15

Projet d'arrêté 2022/2286 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'agrément de l'asbl « Maisons d'Accueil des Petits Riens» pour la gestion de la maison d'accueil « Maison Parenté ».

(COCOF-AM-49.25241)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2286 relatif à l'agrément de l'asbl « Maisons d' Accueil des Petits Riens » pour la gestion de sa maison d'accueil « Maison Parenté ».

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 00100 07.

Il charge le Membre du Collège compétent chargé de l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 16

Projet d'arrêté 2022/ 2285 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'agrément de l'asbl « Maisons d'accueil des Petits Riens» pour la gestion de sa maison d'accueil « Maison Prévôt ».
(COCOF-AM-49.25240)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/ 2285 relatif à l'agrément de l'asbl « Maisons d'accueil des Petits Riens» pour la gestion de sa maison d'accueil « Maison Prévôt »

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 00 07.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 17

Projet d'arrêté 2022/2165 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 20.000,00 euros en faveur de l'asbl FEDERATION DES SERVICES SOCIAUX pour le colloque "Ce qui Nous Arrive" (COCOF-AM-48.25236)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2165 relatif à l'octroi d'une subvention de 20.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2022 au 31 octobre 2022 en faveur de l'asbl FEDERATION DES SERVICES SOCIAUX pour le colloque "Ce qui Nous Arrive".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 001 00 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022 tel qu'ajusté.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 18

Projet d'arrêté 2022/2091 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 100.000,00 euros en faveur de l'asbl Le Ralliement des Fourchettes pour son projet "Foodtruck Solidaire (FTS)" (COCOF-AM-49.25235)

Décision:

Accord.

Le Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Action Sociale adopte l'arrêté relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 100.000,00 euros pour la période du 01 octobre 2022 au 30 septembre 2023 en faveur de l'asbl Le Ralliement des Fourchettes pour son projet "Foodtruck Solidaire (FTS)".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 00 03.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022 tel qu'ajusté.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 19

Projet d'arrêté 2022/2399 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 15.000,00 euros en faveur de l'asbl SERVICE D'INTEGRATION ET D'INSERTION MISSION ACTION pour sa demande de renforcement en P2-P3 (COCOF-NB-68.25230)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2399 relatif à l'octroi d'une subvention de 15.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 en faveur de l'asbl SERVICE D'INTEGRATION ET D'INSERTION MISSION ACTION pour sa demande de renforcement en P2-P3.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 002 00 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022 tel qu'ajusté.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Cohésion sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 20

Projet d'arrêté 2022/2406 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 30.000,00 euros en faveur de l'asbl CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE pour le soutien au secteur associatif bruxellois en matière d'interculturalité (COCOF-NB-68.25231)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2406 relatif à l'octroi d'une subvention de 30.000,00 euros pour la période du 01 décembre 2022 au 31 décembre 2022 en faveur de l'asbl CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE pour le soutien au secteur associatif bruxellois en matière d'interculturalité.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 002 00 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022 tel qu'ajusté.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Cohésion sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 21

**Avenant n°4 au contrat communal de cohésion sociale de la commune de Molenbeek-Saint-Jean
(COCOF-NB-68.25232)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française chargé de la Cohésion sociale approuve le projet d'avenant n°4 du contrat communal de Molenbeek-Saint-Jean à charge de l'AB 22.20.33.08 et de l'AB 22.20.33.09 du budget 2022.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Cohésion sociale de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 22

**Mise en œuvre du décret de 2018 relatif à la cohésion sociale : Procédure «Innovation »
(COCOF-NB-68.25233)**

Décision:

Accord.

Le Gouvernement francophone bruxellois adopte la présente note.

Il charge la Ministre en charge de la Cohésion sociale de l'exécution de la présente décision ;

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 23

Modalisation de l'aide exceptionnelle aux secteurs de la COCOF et de la COCOM dans le cadre de la crise « énergies » pour 2022.

(COCOF-BT-18.25249)

Décision:

Accord.

Le Collège :

- approuve le contenu de la présente note ;
- charge la Ministre-Présidente, et les ministres compétents pour leurs matières, de sa mise en œuvre dans le respect des crédits disponibles en vertu de la préfiguration budgétaire inscrite dans la présente note.

La présente est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 17 novembre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

POINT 24

Programmation 2014-2020 des Fonds structurels européens - Cahier des charges portant sur l'assistance du Service Gestion de l'Agence FSE dans sa mission de contrôle de premier niveau des dossiers de solde financiers annuels (CVP 79210000-9 Services de comptabilité et d'audit, 79212100-4 – Service d'audit financier) des projets cofinancés par le Fonds social européen dans le cadre du Programme opérationnel 2014-2020 FSE Wallonie-Bruxelles 2020.EU. – Attribution (COCOF-BT-18.25250)

Décision:

Accord.

Le Collège :

- Fait sienne et approuve la décision motivée d'attribution relative au marché public de services portant sur l'assistance du Service Gestion de l'Agence FSE dans sa mission de contrôle de premier niveau des dossiers de solde financiers annuels (CVP 79210000-9 Services de comptabilité et d'audit, 79212100-4 – Service d'audit financier) des projets cofinancés par le Fonds social européen dans le cadre du Programme opérationnel 2014-2020 FSE Wallonie-Bruxelles 2020.EU et l'attribution de ce marché à KPMG Advisory ;
- La présente décision est prise sous réserve du vote et de la sanction du Décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de 2022 de la Commission communautaire française
- Charge le Secrétaire général du Ministère de la Communauté française de l'attribution de ce marché ;
- Charge la Ministre-Présidente en charge de la coordination des Fonds européens du suivi de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT